JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

R. D'AUXION DE RUFFÉ

Les grands problèmes actuels de politique en Chine envisagés aux points de vue démographique et économique

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 110-119

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__110_0>

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II

LES GRANDS PROBLÈMES ACTUELS DE POLITIQUE EN CHINE

envisagés aux points de vue démographique et économique

Monsieur le Président, Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant aujourd'hui parmi vous et en m'invitant à vous entretenir pendant quelques instants de ce pays qui est à l'ordre du jour et où j'ai résidé tant d'années : la Chine.

Depuis mon retour en France, il y a quelques semaines, j'ai appris sur la Chine, sur ses dirigeants et sur les causes du mouvement qui l'emporte aujourd'hui on ne sait vers quelles destinées, bien des choses que je ne soupçonnais point.

Il parait que l'élan qui entraîne vers les rives du Fleuve Bleu les forces cantonaises pourrait être comparé aux plus nobles efforts d'émancipation des races européennes ou même à la guerre de libération qui a donné naissance aux États-Unis d'Amérique.

Il paraît également, à en croire certains orateurs et certains articles parus dans la presse dite « avancée », que ce mouvement nationaliste, pour l'appeler par le nom qu'on lui donne, n'a point d'autres causes que dans la tyrannie imposée aux Chinois par les étrangers qui résident en ce vaste Empire et qui se manifeste par l'atroce régime de l'exterritorialité et des traités dits « inégaux ».

Un des exemples les plus frappants de cette tyrannie était présenté avec une grande éloquence, récemment, par un des membres de la Chambre des Députés, rapporteur sur la question chinoise à la Commission des Affaires étrangères; il affirmait, avec toutes les marques de l'indignation, que nous avons empoisonné avec l'opium ce grand et doux peuple de 200, 300 ou 400 millions d'individus — on ne sait pas au juste — et qu'une des guerres les plus sanglantes que nous lui ayons infligées n'était autre que la guerre de l'opium, au milieu du siècle dernier.

Enfin, l'élite intellectuelle de la jeune Chine, les disciples de cet idéaliste qui a nom Sun Yat Sen, les Eugène Chen, les D^rs^ Hou et *tutti quanti* sont en réalité des nationalistes de la plus grande pureté, des Robespierre ou des Mirabeau. Et nous sommes invités, nous Français de France, à tirer notre chapeau à cette révolution, digne sœur de la nôtre, et pour employer l'expression d'une affiche signée de noms connus de notre Barreau parisien, de mettre bas les mains devant la Jeune Chine...

Messieurs, lorsque les étrangers qui résident en Chine reviennent dans leur patrie et lisent des articles de cette nature ou écoutent des orateurs ainsi documentés, j'imagine qu'ils éprouvent quelque peu l'impression qu'aurait un Martien descendu sur la Terre, écoutant des Terriens lui parler de sa planète et lui en faire une description.

Mais, Messieurs, en face de cette éloquence de politiciens, qui ne peut séduire que des observateurs superficiels facilement bercés par le ronronnement d'une parole souvent harmonieuse, il en est une autre dont la portée, pour un auditoire comme le vôtre, est autrement plus grande; je veux parler de l'éloquence des faits et des chiffres, et c'est à celle-là seule que je veux avoir recours pendant les quelques instants que je vais consacrer à l'examen de la question chinoise.

Quelques chiffres.

La question chinoise nous intéresse parce que les événements qui bouleversent un pays dont la superficie est voisine de celle de l'Europe et dont la population atteint un chiffre qui est voisin du quart de celui de la population terrestre, peuvent avoir en Europe et dans le monde entier la plus désastreuse répercussion.

La superficie de l'Empire chinois est d'environ 7.500.000 kilomètres carrés, en ce compris la Mongolie et la Mandchourie.

Quant au chiffre de la population qui peuple ces régions, il m'est fort difficile de vous en donner une idée précise, et voici pourquoi : nous lisons dans les journaux que la Chine réclame à cors et à cris le droit d'être traitée d'égale à égale avec les grandes nations civilisées et organisées, et les journalistes ou

politiciens qui appuient véhémentement cette prétention, nous parlent de la haute civilisation qui caractérise, suivant eux, la Chine nouvelle.

Eh bien, Messieurs, la raison pour laquelle ni moi, ni personne n'est capable de vous dire, à quelques millions près, le chiffre de la population chinoise, est que dans ce pays si hautement civilisé, les habitants naissent, vivent et meurent sans laisser aucune trace. Aucun état civil, aucune formalité de mariage à proprement parler, aucun acte de naissance, aucun acte de décès, et, naturellement, aucun recensement.

Ainsi, Messieurs, nous entrons dans ce curieux domaine de l'incohérence et de l'inorganisation, et nous constatons déjà que l'une des bases nécessaires et élémentaires de tout État organisé, à savoir un contrôle de la population, n'existe pas.

On est donc réduit à des conjectures, à ce que les Anglais appellent le *guess work*, un travail de vague appréciation, lorsque l'on dit que le nombre des Chinois est probablement voisin de 450 millions, suivant les uns, et de 400 millions suivant les autres. Mais il est un fait certain, à savoir que cette population s'accroît en nombre, en quantité et non en qualité, dans des proportions effarantes. Et nous sommes ici en face, d'un côté, non des moins intéressants du problème, car, s'il est vrai que les Chinois et les races asiatiques se multiplient suivant une courbe bien plus rapide que celle des races blanches, il est de toute évidence que dans quelques siècles, les représentants de ces races blanches ne seront plus qu'une infime minorité parmi la gent humaine. Et si j'en crois un savant statisticien américain, dans moins de huit siècles, si les populations du monde continuent à croître dans la proportion actuelle, il n'y aura plus de place sur cette misérable planète, qui comprendra plus d'un être humain par mètre carré de terre ferme!

Ainsi, quoiqu'il soit difficile d'évaluer exactement le nombre de la population chinoise, il est cependant facile de constater que cette population croît du simple au double en trois ou quatre générations. Au début du siècle dernier, les missionnaires estimaient à moins de 200 millions le nombre des habitants de la Chine et de la Mandchourie : les missions sont maintenant d'accord pour porter ce chiffre à 400 millions et le service des douanes, sous le contrôle des étrangers, indique le chiffre de 445 millions.

D'autre part, chaque Chinois se marie dès qu'il atteint l'âge adulte. Les filles ne comptent pas, et il faut des fils pour être honoré plus tard de telle façon qu'un Chinois de classe moyenne — et à plus forte raison un Chinois aisé — possédant, outre une femme légitime, un certain nombre de concubines tout aussi légitimes, est le père de quatre, six ou dix enfants, sans compter les mort-nés et ceux qui meurent en bas âge. Quant aux classes pauvres, le nombre des enfants naissant en quelque sorte comme des insectes, généralement abandonnés ou vendus, est également immense. De là ce grouillement de population intense qui se manifeste à l'œil de l'étranger étonné lorsqu'il constate dans tous les magasins de Shanghai, par exemple, là où deux ou trois employés suffiraient largement, la présence de dix ou quinze jeunes gens qui ne font rien que rester accoudés sur le comptoir et regarder les passants dans la rue. Pourquoi tant d'employés? C'est que « cela fait bien pour le patron chinois », et « donne de la face », une simili-importance, et que, du reste, ces jeunes gens ne

touchent qu'un salaire minime et sont généralement ses fils ou ses neveux.

Nous avons voulu établir le chiffre immense de la population chinoise et surtout l'accroissement de plus en plus rapide de cette population qui, dans un avenir prochain, submergera complètement les autres races. Par conséquent, tout état d'esprit qui est en quelque sorte inoculé à cette race, et dans l'espèce il s'agit de la xénophobie, présente un danger d'autant plus grand pour l'avenir qu'il caractérise une proportion de plus en plus grande de l'humanité. Et ceci nous amène à la partie principale du sujet que j'ai l'honneur de traiter devant vous, à savoir le caractère réel du mouvement qualifié à tort de « mouvement nationaliste » chinois.

Je vous citais, Messieurs, au début de cette causerie, les noms de certains Chinois qui sont à la tête de ce mouvement dit « nationaliste ». Imaginez que le même mouvement se développe en France à l'encontre des étrangers qui y résident et en admettant que ces derniers jouissent des privilèges d'exterritorialité dont se plaignent les Chinois. Ne serait-il pas tout de même surprenant que beaucoup des chefs de ce mouvement national en France... ne fussent point Français le moins du monde — quoique Français de race — parce qu'ils auraient adopté la nationalité anglaise, ou américaine, ou portugaise?

Tel est pourtant le cas, en ce qui concerne certains des leaders chinois, et non des moindres!

Le grand chef lui-même, Sun Yat Sen, a invoqué pendant vingt ans, alors qu'il n'était pas arrivé au pinacle, tantôt la nationalité américaine, tantôt la nationalité britannique. Il n'était nullement né à Canton, comme ses disciples voudraient nous le faire croire et comme ils l'ont persuadé à la masse crédule des Chinois, mais bien à Honolulu, aux îles Hawaï, où une partie de sa famille réside encore. Lorsque, avant la Révolution de 1911, il eut des difficultés avec le Gouvernement siamois, il se réclama énergiquement de la nationalité américaine auprès du ministre des États-Unis, mais, finalement, cette protection lui fut déniée, en raison des troubles qu'il essayait de créer au sein d'une nation avec laquelle les États-Unis entretenaient des relations amicales.

A Londres, quelques années plus tôt, ayant été arrêté sur l'ordre du Gouvernement chinois, il se réclama de la nationalité anglaise, et le Dr Cantlie, qui avait été son maître à l'Université anglaise de Hongkong et qui croyait qu'il était né dans cette possession de la Couronne — donc sujet britannique — intervint énergiquement et le fit relaxer pour cette seule et unique raison.

En fait, le Dr Sun était sujet américain. Une fois arrivé au pouvoir, il fit comme son collègue Kerenski, et sans aller jusqu'à coucher dans le lit de l'Empereur à Pékin, il s'empressa de répudier sa femme, la compagne de ses mauvais jours, et d'épouser une nouvelle et plus fraîche personne, l'actuelle Mme Sun Yat Sen, propriétaire de la très belle maison qui se trouve à Shanghaï, rue Corneille, en pleine concession française, à quelques pas de la mienne...

Le fameux Eugène Chen, dont les journaux ont si souvent mentionné le nom au sujet des pourparlers qui se sont déroulés entre lui, en tant que ministre des Affaires étrangères, et le représentant de la Légion britannique, est un sujet anglais, étant né à la Trinidad, d'où sa famille est venue tout récemment le rejoindre. Il n'a donc rien de chinois légalement et pourrait être coffré par les autorités britanniques en Chine en raison d'un délit qu'il aurait commis.

Il n'en est pas moins le chef du mouvement nationaliste, ou tout au moins son représentant, avec le Dr Sun Fo, fils de Sun Yat Sen et maire de Canton. Il va de soi que Sun Fo, en cas de danger, exciperait comme son père de la nationalité américaine.

Le Dr Hou, qui était commissaire des Affaires étrangères au moment de la fusillade de Shameen en mai 1925, est également sujet britannique et à ce titre évite soigneusement de tomber sous la coupe de la soi-disant justice chinoise. C'est, du reste, la principale raison pour laquelle ces farouches nationalistes tiennent à conserver aussi longtemps que possible une nationalité autre que la nationalité de leurs pères.

Il y a donc en Chine, et particulièrement parmi la classe des étudiants ou des intellectuels, un grand nombre de Chinois qui ont adopté une nationalité étrangère, précisément pour bénéficier des privilèges d'exterritorialité dont ils se montrent — pour le public — de si farouches adversaires. Il est regrettable d'avoir à reconnaître que certains consulats tirent en Chine des revenus en *vendant* à des Chinois qui veulent évader leur juridiction d'origine, des papiers de naturalisation. En cas de litige, ces Chinois excipent devant la Cour mixte de leur nationalité d'emprunt et arrivent à se faire réclamer par leurs consuls de circonstance. Beaucoup de Chinois ont soulevé ce lièvre, à juste titre, en faisant remarquer combien il y avait là un abus du droit d'exterritorialité, et il est vrai de dire que les consulats qui ont agi de la sorte ont rendu un très mauvais service à la cause des étrangers en Chine. Je m'empresse de dire que les consulats de France, d'Angleterre, des États-Unis et des pays scandinaves, n'ont jamais permis que tel abus fût commis : on ne saurait en dire autant de certains autres consulats, et la presse étrangère en Chine s'est souvent faite l'écho du scandale que causaient ces procédés.

Il n'en reste pas moins vrai que la conclusion de ce que je viens de dire est que les Chinois ont toujours essayé de bénéficier des privilèges d'exterritorialité et que les chefs mêmes du mouvement dit nationaliste sont eux-mêmes, strictement et légalement parlant, des « étrangers » qui appliquent le célèbre procédé du fabuliste : « Je suis oiseau, voyez mes ailes. Je suis souris, vivent les rats ! »

Je vous disais tout à l'heure, Messieurs, que j'avais entendu un orateur anathémiser contre les étrangers parce que ces derniers, suivant lui, avaient forcé les Chinois à consommer cette « drogue infâme », pour employer son expression, l'opium. Il me fut permis de lui répondre que sa documentation était erronée, pour cette raison que l'opium faisait l'objet d'un commerce très actif entre la Chine et le Proche-Orient, plus de deux siècles avant le moment où les étrangers en firent aussi le commerce avec la Chine. Je lui fis également remarquer que jusqu'en 1911, l'opium était considéré en Extrême-Orient comme une marchandise, au même titre que le tabac chez nous. Que, du reste, jamais il n'a fait l'objet d'une culture plus intensive en Chine que de nos jours et depuis le moment où sa consommation a été — théoriquement — interdite : à telle enseigne, que dans de nombreuses provinces, les paysans sont forcés de procéder à la culture du pavot, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Enfin, je concluais en recommandant à cet orateur de dénoncer à la Chambre son collègue, socialiste comme lui, M. Varenne, gouverneur général de l'Indo-

Chine, et dont l'opium constitue pour sa colonie, le plus clair des revenus, puisque la « drogue infâme » y est vendue officiellement aux Français et aux Annamites, comme le tabac est vendu chez nous sous l'empire du monopole!!!

Tout ceci prouve, Messieurs, que certains orateurs et écrivains se paient trop facilement de mots et la réalité est toute autre que celle dont ils développent le tableau devant leurs auditeurs.

Ainsi, nous venons de faire deux constatations brutales, nettes et indiscutables, à savoir que ce ne sont pas les étrangers qui ont importé l'opium en Chine ni obligé les Chinois à consommer cette drogue et que les chefs du mouvement nationaliste ou prétendu tel sont eux-mêmes des étrangers — de souche chinoise — mais relevant d'un pavillon étranger.

Voyons maintenant, Messieurs, ce que vaut ce mouvement dit « nationaliste », en ce qui concerne la masse chinoise, et ce que valent les revendications de ses meneurs, ou plutôt de ses tyrans.

Estimons l'ensemble de la population chinoise au chiffre de 400 millions d'individus. Si l'on prend ce chiffre comme base, il faut bien se dire que 399 millions de ces gens se désintéressent complètement, totalement et absolument du sort de la Chine, en tant que pays, nation ou gouvernement.

Seule, une écume composée de meneurs, d'étudiants élevés dans les universités et écoles étrangères et de bandits en uniformes, qui se donnent le grade de généraux et de maréchaux, seule cette soi-disant élite agite le drapeau d'un soi-disant nationalisme, uniquement pour camoufler l'existence de rapines, de pillages et de vols dont ses membres font leur fructueuse carrière.

L'énorme masse de la population chinoise, composée de braves paysans et de citadins timorés, souffre, geint et meurt sous la botte cruelle de ses multiples tyranneaux, divisés en bandes sanguinaires qui incendient les cités et les villages, emmènent des milliers de notables en captivité, rançonnent les Chambres de commerce et les banques et obligent les paysans à cultiver l'opium et à leur remettre la récolte.

Au moindre signe de danger, ces misérables Chinois sont si peu xénophobes et nationalistes, qu'ils se précipitent dans les concessions étrangères, dans les missions catholiques ou protestantes, partout enfin où flotte un pavillon étranger, et supplient les Blancs de les protéger contre les exactions de leurs braves compatriotes nationalistes.

Voilà ce que vaut le sentiment de « nationalisme » qui, au dire de littérateurs en mal de politique ou de sentimentalisme, emporte la Chine tout entière dans un élan unanime. Une telle allégation n'est qu'un mensonge flagrant.

Examinons, cependant, la valeur des griefs présentés par les Jeunes Chinois à l'encontre des étrangers et justifiant suivant eux le mouvement de xénophobie qu'ils ont déclanché.

Lorsque les Anglais, d'abord en 1842, les Français en 1844 et un certain nombre de nations étrangères au cours des années ultérieures, signèrent avec les Chinois des traités qui obligeaient les Fils du Ciel à ouvrir certains de leurs ports au commerce étranger, et d'autre part, soustrayaient ces mêmes étrangers à la soi-disant justice chinoise, en les maintenant sous l'égide de leurs lois d'origine, il faut bien comprendre que les Chinois refusaient d'une manière

absolue aux étrangers le droit de résider ou de commercer dans l'étendue de l'Empire chinois.

On répondra peut-être que c'était là leur droit et que « charbonnier est maître chez soi ». Cet argument, à une époque où, par suite des communications de plus en plus rapides, la terre devient de plus en plus petite, est d'autant plus paradoxal que les nations deviennent de plus en plus interdépendantes à tous les points de vue. En outre, il s'applique à un peuple qui, non seulement représente le quart de l'humanité, mais encore détient une des plus grandes surfaces habitables de la planète sous laquelle dorment des richesses de toute nature, indispensables à la vie des êtres humains, sinon dans le présent, tout au moins dans l'avenir. Je ne crois pas que nulle nation a le droit de vivre dans un splendide isolement qui confine à la barbarie.

Encore, si les Chinois appliquaient leurs maximes en restant chez eux ! Mais, Messieurs, songez que depuis longtemps les Chinois se sont expatriés en grand nombre pour aller demeurer et prospérer chez les nations étrangères, au point qu'à l'heure actuelle, pour 50.000 étrangers qui vivent dans ces conditions lamentables en Chine, il y a plus de 12 millions de Chinois qui ont fondé à l'étranger de véritables colonies et s'y sont enrichis.

Remarquons donc en passant que le régime de l'inegalité de traitement était mis en vigueur par les Chinois eux-mêmes, et que ce sont eux qui étaient et ont toujours été les adversaires de cette égalité de régime qu'ils revendiquent maintenant !

Je passerai sur les avanies de toute nature dont les étrangers furent l'objet pendant toute la première moitié du siècle dernier, avanies dont les moindres furent le pillage et l'incendie de maisons de commerce étrangères, le boycottage à Canton des maisons anglaises, dès 1844 — vous voyez qu'il n'y a là rien de nouveau ! — l'emprisonnement et la mise à la torture d'un parlementaire britannique, Sir Harry Parkes, l'assassinat des consuls étrangers à Tientsin et finalement le meurtre du baron de Ketteler, ministre d'Allemagne en 1900, et le siège des Légations.

Il fallait donc que les Chinois fussent amenés à s'incliner devant les principes élémentaires du droit des gens, et si on n'obtint ce résultat que par la voix du canon, cela est regrettable, mais il était impossible de faire autrement.

Encore, tout ce qu'on obtint, fut l'autorisation pour les étrangers de résider et faire le commerce dans quelques villes seulement : Shanghai, Hankéou, Tientsin, Amoy, alors que dès cette époque, les Chinois pouvaient s'installer et commercer dans n'importe quelle ville de France ou d'Angleterre.

Ajoutons qu'il ne faut pas se figurer, Messieurs, que les étrangers eurent droit de cité dans les villes que je viens d'énumérer. Bien loin de là ! Ils furent invités à camper hors des murailles crénelées, et c'est presque un affront qui leur fut fait lorsque l'on considère que ces sortes de ghettos, où les « chiens de l'Ouest », pour employer la gracieuse définition sous laquelle les compatriotes des Laplace, des Edison, des Jenner, sont désignés par les Fils du Ciel, étaient des lagunes de vase et d'ordures.

A Canton, l'emplacement ainsi réservé, Shameen, est à peine aussi grand que le parc Monceau. A Shanghaï, les concessions — puisque c'est sous cette appellation que l'on désigne ces parcelles de territoire — en comprenant les conces-

sions française, anglaise et américaine, occupaient une superficie plus considérable, en bordure du fleuve Whampou.

Les Chinois consentaient donc à autoriser les étrangers à demeurer sur ces lagunes et à s'y livrer au commerce, étant entendu que seuls devraient y habiter les étrangers, leurs serviteurs et employés.

Il n'y avait sur ces lopins de vase que quelques cahutes de pêcheurs, car il n'y a jamais de maisons ou de boutiques en dehors des murailles d'une ville chinoise. Depuis quelques années, dans certaines villes, les Chinois se sont risqués à construire au dehors des murailles de leurs villes, mais ils s'en sont repentis depuis que l'institution d'un nouveau régime leur a apporté un peu plus d'anarchie.

Considérez donc, Messieurs, cette poignée d'étrangers, parqués sur les lagunes puantes que je viens de vous décrire, et y construisant des maisons de commerce et d'habitation, drainant les eaux infectes, traçant des voies larges et propres, édifiant des quais et des docks, établissant des ateliers de réparation de navires et draguant les cours d'eau remplis de boue et de vase.

Messieurs les Chinois contemplaient ce travail d'un œil ironique et jaloux. Pas tous, cependant, car le nombre des employés grossissant avec l'importance des maisons de commerce, les Chinois affluèrent. Ceux-là n'étaient ni employés ni serviteurs des étrangers, mais des commerçants de toute nature venus pour s'installer sur la lagune, maintenant assainie, et profiter de l'administration saine et policée des « chiens de l'Ouest ».

Et c'est ainsi, Messieurs, que les quelques douzaines de pêcheurs qui vivaient misérablement sur la lagune de Whampou, à Shanghaï, ont fait place à une population chinoise qui réside à demeure sur les concessions et dont le nombre s'élève à la bagatelle de 1.200.000 individus. Sur ce chiffre, combien, aux termes des traités, devraient être autorisés à demeurer sur les concessions, au titre de serviteurs ou d'employés des étrangers? Soyons large, et disons 50.000 au maximum. Tout le reste est constitué par des Chinois qui profitent ainsi de la richesse et du trafic d'un des plus grands et des plus beaux ports du monde, Shanghaï, dont le tonnage est actuellement supérieur à celui de Liverpool...

Telle est, Messieurs, l'origine des « concessions », et voilà dans quelle mesure les étrangers ont tyrannisé les Chinois!

Reste la question de l'exterritorialité qui constitue également un des thèmes à récrimination cher à ces nationaux que sont les Chen, les Hou, les Mei, tous gens ayant adopté, nous le savons, une nationalité étrangère.

Je vous rappelle, Messieurs, que le principe d'exterritorialité réside dans ce fait que les sujets de seize nations : la France, l'Angleterre, les États-Unis, les Pays scandinaves, l'Espagne, le Portugal, etc., ne sont pas justiciables de ce que l'on appelle la justice chinoise, mais ressortissent uniquement de leurs consuls au point de vue de l'application de la loi en ce qui concerne les litiges dont ils pourraient être l'objet.

Pourquoi cette mesure?

Pour cette raison bien simple, qu'il n'y a, dans l'intérieur de la Chine, qu'une parodie de ce que l'on appelle la Justice.

Certes, il existait tout un cortège de lois, d'édits et de coutumes. Certaines

pouvaient paraître équitables, mais le plus grand nombre étaient, pour dire la chose le plus gracieusement possible, étranges. C'est ainsi qu'en matière criminelle, non seulement le coupable était torturé et soumis à la question préalable, mais encore faisait-il l'objet de supplices effroyables, tels que celui des sept couteaux. Mais ce n'est pas tout. Toute la famille du condamné suivait son sort, et les voisins eux-mêmes, coupables de ne pas avoir deviné les intentions du criminel.

Il y avait naturellement des accommodements avec le Ciel, c'est-à-dire avec le magistrat instructeur, et, lorsque le coupable était un personnage bien en cour, ou bien argenté, si grand que fût son crime, il n'était jamais inquiété.

Ajoutez que les juges tiraient le plus clair de leurs revenus de l'administration de la justice, et pensez enfin qu'en l'an de grâce 1927, il en est à ce point de vue exactement de même qu'au temps de Confucius.

Vous comprendrez, Messieurs, que dans ces conditions, les étrangers, après quelques expériences comme celle de ce marin américain qui fut, quelque temps avant les traités de 1844, saisi par les autorités de Canton et mis à mort par strangulation, parce qu'une femme chinoise avait été heurtée par un pot de fleurs tombé du bastingage du navire, vous comprendrez, dis-je, que les étrangers refusèrent de se soumettre à un régime aussi barbare et décidèrent d'appliquer en Extrême-Orient le régime de l'exterritorialité tel qu'il fonctionnait déjà dans les Échelles du Levant. Et c'est pourquoi, un Francais actionné en justice au civil ou au criminel, est jugé par le tribunal consulaire, avec droit d'appel devant la cour de Saïgon.

Messieurs, la diplomatie de toutes les nations a montré une étrange faiblesse à l'égard de la Chine, depuis quelques années. La lassitude qui a suivi la grande guerre, des préoccupations graves comme la lutte contre le chômage en Angleterre, la lutte pour le franc en France, tout cela mettait au second plan les problèmes de l'Extrême-Orient. Et cela se conçoit. Mais on ne conçoit pas que les diplomates de Pékin ne voyaient pas venir un orage qui risque de bouleverser le monde et de causer des catastrophes dont on ne saurait imaginer les répercussions.

Récemment, alors que le pays était en pleine anarchie, ils n'ont cessé de parlementer avec le Gouvernement fantôme de Pékin, dont l'influence diminue de jour en jour : ils parlent de reviser les traités, alors qu'ils ne savent pas si demain leur interlocuteur chinois ne sera pas décapité ou n'aura pas pris la fuite au Japon.

Au 1er janvier dernier, ils ont remis une partie de la Cour mixte internationale de Shanghaï aux Chinois. En ce faisant, avec qui traitaient-ils? Avec le général Sun Chuan Fang, qui vient de s'enfuir au Japon, disent les journaux, avec la caisse..... plus de 100.000 livres sterling.

C'est là un manque de dignité, un abandon total de la défense des droits des étrangers, et, pour dire le mot, une véritable trahison.

C'est sur ce mot sévère, mais juste, que je terminerai, Messieurs, cette courte causerie. Je fais des vœux pour une belle Chine de l'avenir, une Chine pacifiée, intelligente, qui traite les étrangers comme des hôtes respectés et non comme des « chiens de l'Ouest ».

Mais, en attendant, c'est à nos compatriotes qui, là-bas, de l'autre côté de la

terre, montent la garde fusil au poing, derrière des barbelés que l'insuffisance diplomatique les a forcés d'élever pour se défendre, eux, leurs femmes et leurs enfants, c'est vers ceux-là que va ma pensée et c'est en leur nom que je vous demande la permission de lever mon verre.

R. d'Auxion de Ruffé,

Avocat aux Cours Consulaires en Chine.